

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 83

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Construction du centre de secours d'Istres : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

La Commission Permanente a décidé, par délibération :

- n° 68 du 19 décembre 2014, d'autoriser le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à signer la convention pluriannuelle à intervenir entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période 2015 / 2017

Le Conseil Départemental a décidé, par délibérations :

- n° 2 du 30 juin 2017, d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat, à intervenir entre le Département et le SDIS 13 pour la période 2015 / 2017
- n° 3 du 30 juin 2017, d'approuver la convention relative à l'équipement immobilier du SDIS 13 et d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer ladite convention.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Dans le cadre de la convention précitée, il est envisagé de construire un nouvel équipement regroupant toutes les missions dévolues à un centre de secours : la prévention et la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres et catastrophes, la prévention des risques technologiques et les secours d'urgence.

Ce centre de secours sera situé sur la commune d'Istres, dans la ZAC du Tubé Retortier secteur Nord. Le terrain sera cédé gratuitement par la commune. Cet équipement sera un support d'activités dans le groupement ; certains équipements seront installés dans le centre de secours d'Istres mais seront utilisés par d'autres centres de secours du groupement Ouest :

- le centre technique ⇒ atelier de réparation et d'entretien des véhicules
- la laverie de secteur ⇒ entretien des Equipements de Protection Individuelle (vêtements adaptés)

De plus, ce centre de secours présentera deux spécialités d'intervention qui nécessitent des matériels et des tenues spécifiques :

- NRBC ⇒ Nucléaire Radiologique Bactériologique Chimique
- Nautique ⇒ plongeurs et sauvetage aquatique

Le programme de l'opération représente 3 168 m² de surface totale bâtie se décomposant de la façon suivante :

- un ensemble de bâtiments qui accueilleront les fonctions d'administration, de services et de lieux de vie (hébergement, restauration et vestiaires) pour une surface de 1 120 m²

- une halle pour engins et des locaux techniques de réserve et remise pour véhicules sanitaires pour une surface de 2 048 m²

Les surfaces extérieures seront aménagées pour accueillir notamment :

- un centre technique de 272 m² avec 225 m² supplémentaires d'espaces extérieurs
- des espaces de circulation et de manœuvre pour 2 830 m².

L'effectif opérationnel du centre de secours sera de 16 sapeurs-pompiers en garde de jour et 13 sapeurs-pompiers en garde de nuit, ainsi que d'un médecin. De plus, 6 agents administratifs/techniques et 6 officiers d'encadrement seront également présents en journée.

L'effectif théorique maximum de l'établissement à considérer sera de 57 personnes.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le programme de construction du centre de secours d'Istres, ainsi que son coût prévisionnel estimé à 10 000 000,00 € TTC qui sera réparti en 1 280 000,00 € TTC pour les services et 8 720 000,00 € TTC pour les travaux, et pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

PROPOSITIONS

Il conviendrait pour la construction du centre de secours d'Istres :

- d'approuver le programme de l'opération pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 10 000 000,00 € TTC, répartie en 1 280 000,00 € TTC pour les services et 8 720 000,00 € TTC pour les travaux.

La dépense sera imputée aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de M. le Délégué aux Bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

